

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION
2020-08-519 CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DÉPOSÉ PAR LA
COMPAGNIE 9002-9695 QUÉBEC INC.**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski tiendra une **consultation publique écrite** selon la procédure prévue aux Arrêtés ministériels numéros 2020-033 et 2020-049 des ministres de la Santé et des Services sociaux, adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, dans le cadre de l'application du Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) permettant au conseil municipal d'autoriser, à certaines conditions, un projet qui déroge au Règlement de zonage.

Le projet particulier vise à autoriser la construction de deux habitations multifamiliales (12 logements et 6 logements) sur le lot 5 337 695 du cadastre du Québec. L'aménagement du terrain et d'aires de stationnement sont également prévus sur ce lot et sur le lot 5 337 694 du même cadastre.

Le projet particulier a été soumis au comité consultation d'urbanisme de la Ville de Rimouski, le 11 août 2020, et a reçu une recommandation favorable sujette au respect de certaines variations et conditions.

Le projet de résolution 2020-08-519 adopté le 17 août 2020 est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution 2020-08-519 faisant l'objet du présent avis et l'extrait du plan de zonage montrant la localisation de l'immeuble visé par le projet particulier peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements relatifs à ce projet particulier en communiquant avec la greffière au Service du greffe durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45 ou par courriel.

Une présentation visuelle du projet est disponible sur le site Web de la Ville (www.rimouski.ca/consultations)

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de résolution 2020-08-519 peuvent être adressés à la Ville, **du 27 août au 10 septembre 2020**, en écrivant à Monique Sénéchal, greffière, à l'adresse courriel suivante :

monique.senechal@rimouski.ca

ou au 205, avenue de la Cathédrale
Casier postal 710
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Suite à cette période de consultation écrite, et après avoir pris connaissance et analysé les commentaires écrits reçus, le conseil municipal adoptera, avec ou sans modification, un second projet de résolution lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2020.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT

La greffière
Monique Sénéchal